Termes de Référence

Recrutement d’un bureau ou cabinet pour l’évaluation du travail des enfants dans l’exploitation d’or traditionnelle et à petite échelle et cartographie de la chaine de valeur de l’or..

**Date de publication : 06 juillet 2021**

**Date d’échéance : 31 juillet 2021**

**Table des Acronymes**

***BIT****:**Bureau International du Travail*

***EMAPE****: Exploitation Minière Artisanale de Petite Echelle (a filière artisanale fait référence à l’exploitation semi-industrielle et artisanale)*

***OIT :*** *Organisation Internationale du Travail*

***ONG : Organisation Non-Gouvernementale***

***RSE :*** *Responsabilité Sociale des Entreprises*

***UNGP :*** *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits*

*de l’homme*

***UNICEF****: Fonds des Nations Unies pour l’Enfance*

***WNCB :*** *Work :No Child Business*

1. **Contexte et justification**

La Côte d'Ivoire est riche de la diversité de ses substances minérales : Or, Fer, Nickel, Bauxite, Manganèse, Diamant. Le secteur minier est en croissance constante et on estime que à l’horizon 2025, il contribuera à 5% du PIB et créera 25000 emplois directs.[[1]](#footnote-1) Dans cet contexte et grâce aux nombreuses réformes engagées en 2014, la production d'or a triplé au cours de 10 ans, en particulier augmentant de 18,6 tonnes en 2014 à 32,57 tonnes en 2019.[[2]](#footnote-2) Huit(8) grandes mines d'or sont en production (Tongon, Agbaou, Ity, Dapleu, Persus mining, Yaouré, Bonikro et Hiré) et trois (3) autres sont en construction.

En plus de la exploitation et production industrielle d’or, il existe une filière artisanale d’or qui dans biens de cas opère en dehors de règles édictées par le code minier de 2014.[[3]](#footnote-3) La longue période d'instabilité politique et le prix élevé de l'or sur le marché international, a favorisé la forte croissance de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle sur la période 1999-2011. Les recherches menées par Hilson et Maconachie en 2017[[4]](#footnote-4) relèvent qu'environ 100 000 personnes sont employées dans les mines artisanales et à petite échelle avec environ 600 000 personnes à charge. En particulier, le gouvernement estime qu'il existe 500 000 mineurs d'or artisanaux en Côte d'Ivoire dans 24 des 31 régions.[[5]](#footnote-5) L’activité d’orpaillage qui dans bien des cas est réalisée en dehors des règles édictés par le code minier provoque un afflux massif de mineurs et de commerçants du Mali, de la Guinée, et du Burkina Faso voisins.

Sur le plan social, l’exploitation minière artisanale est touchée par des pratiques condamnables telles que le travail dangereux des enfants et la traite de jeunes filles à des fins d’exploitation sexuelle ou de travaux forcés. Le phénomène contribue à l’immigration irrégulière, à la prostitution, au trafic de drogue sur les sites d’exploitation et génère des atteintes graves à la cohésion sociale qui se traduisent par des affrontements communautaires violents et meurtriers. L’exploitation minière illégale se traduit aussi par la destruction des terres, la dégradation de l’environnement et l’utilisation de produits dangereux tels que le mercure, l’acide, etc.

Le cadre juridique mis en place dans le code minier de 2014 proscrit le travail dans les mines industrielles et artisanales. Aussi, pour répondre aux défis que présentent l’orpaillage illicite, le gouvernement a-t-il a élaboré et met en œuvre le Programme National de Rationalisation de l’Orpaillage depuis 2014. L’objectif étant d’assainir, d’organiser et d’encadrer l’activité d’orpaillage et de créer un contexte propice au développement de l’exploitation minière artisanale et semi-industrielle.

Pour ce qui concerne les statistiques sur le travail des enfants, l’Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (2013) réalisée avec l'appui de l'OIT en Côte d'Ivoire, montre que 28,2 % (un peu moins de deux millions d'enfants) des enfants de 5 à 17 ans sont engagés dans des activités économiques. Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture (53,4 % des enfants) et les services (35,6 %). Environ 20 % des enfants (toujours dans la tranche d’âge 5-17 ans) travaillent, dont les trois quarts ont moins de 14 ans. La plupart des travaux se déroulent dans le cadre familial (64,3 %), tandis que les travaux dangereux concernent 7,6 % des enfants (environ 500 000 enfants). L'enquête nationale sur les pires formes de travail des enfants (2011) réalisée par l'Institut National de Statistique (INS) a révélé que 73,5 % des garçons travaillent dans l'agriculture contre 35,2 % des filles. Toutefois, peu d’informations ou de statistiques précises sur le nombre d’enfants mineurs, les sites ou la production sont disponibles actuellement.

Toutefois, dans des sites d’orpaillage et des carrières, on observe des filles et garçons qui sont pour la plupart employés par leurs familles mais aussi par différents opérateurs économiques tel que les riches commerçants burkinabé, qui investissent financièrement dans les activités d'exploitation artisanale de l'or; les chefs du "chantier" qui représentent les propriétaires du site pour le compte de qui on organise la chaîne de production de l'or; des agents et/ou des responsables des forces de défense sociale, et des responsables de l'administration publique locale qui constituent un maillon important de la filière en facilitant les opérations des propriétaires des "chantiers"; et les orpailleurs qui interviennent dans l'exploitation artisanale de l'or.[[6]](#footnote-6)

Les filles sont surtout employées pour le lavage de l’or, les corvées d’eau, la surveillance des bébés et la préparation des repas de façon générale dans les activités connexes tandis que les garçons travaillent davantage dans le transport du minerai ou des pierres (sur la tête ou à dos sans brouettes ou charrettes), le concassage des pierres avec des pilons très lourds pour ensuite filtrer la poudre d’or et, souvent le creusement des galeries et l’extraction souterraine, la manipulation des engins motorisés et des machines diverses. Au nombre des risques physiques et contraintes auxquels les enfants sont exposés sur les petites exploitations minières traditionnelles, l’on note les chutes, les affections pulmonaires et la silicose dues aux fines poussières et à la manipulation des substances toxiques, les risques de surdité par le bruit permanent du pilon ou du marteau, la fatigue et les efforts intenses pour écraser et broyer le minerai, les risques de blessures par les éclats de pierre dans les yeux ou celles provoquées par la manipulation des outils et machines dangereuses, les affections oculaires et dermatologiques diverses.

Afin d’aider à éradiquer le travail des enfants dans les Exploitations Minières Artisanales et à Petite Echelle (EMAPE), le BIT (à travers le projet ACCEL Africa), l’UNICEF (à travers le projet WNCB) sont engagés à collaborer avec acteurs nationaux (le Ministère en charge des Mines, le Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale, les organisations des employeurs et des travailleurs) en Côte d’Ivoire. Dans le contexte actuel, la mise en œuvre de solutions innovantes pour éradiquer le travail des enfants dans le secteur de l’exploitation d’or traditionnelle est limitée par entre autres, l’insuffisance de données substantielles et fiables devant permettre une meilleure compréhension de la situation du travail des enfants et une intervention appropriée en faveur des groupes cibles. En tenant compte du contexte socio-culturel notamment concernant la définition de «travail des enfants» (Annex II), la présente étude se propose ainsi d’améliorer les connaissances du phénomène du travail des enfants dans le secteur de l’EMAPE en Côte d’Ivoire et de proposer des stratégies d’intervention en leur faveur, en vue de l’abolition complète de ce fléau.

1. **Objectif général de l’étude**

Contribuer à une meilleure connaissance de l’ampleur du travail des enfants et des facteurs socio-économiques qui y sont liés (par exemple, les mécanismes de « recrutement », le manque d’accès à l’école, l’exploitation économiques) dans les mines d’or artisanales en Côte d’Ivoire en vue de l’élaboration d’une stratégie conjointe d’intervention axée sur leur réinsertion/réhabilitation.

1. **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de l’étude sont :

1. Comprendre **l’existence et la nature** du phénomène de travail des enfants dans l’orpaillage, en prêtant attention au genre ;
2. Connaître la **perception des enfants travailleurs (désagrégé par âge et sexe)**, de leurs familles et des communautés sur le travail des enfants ;
3. Analyser les **causes profondes** (facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, l’accès à l’éducation de qualité, informalité, gouvernance etc.) du travail des enfants dans les mines ainsi que les facteurs (au niveau ménage, communautaire) qui protègent les enfants du travail dans les mines ;
4. Analyser le **profil socio-économique des familles** touchées par le travail des enfants dans l’orpaillage et évaluer les besoins en renforcement des capacités en considérant les spécificités de genre et d’âge des enfants ;
5. Faire des analyses descriptives sur le travail des enfants et fournir des informations sur les conditions de travail**,** la sécurité au travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants mineurs sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leur santé et leur éducation ;
6. Identifier les impacts de l’activité d’exploitation de l’or (mais aussi des activités connexes à celle-ci) sur les droits de l’enfant autre que le travail des enfants,
7. Identifier les **employeurs**, leurs comportements, attitudes et motivations ; afin d’établir l’existence ou non d’un réseau de recrutement d’enfants pour leur exploitation dans les sites d’exploitation artisanale ;
8. Faire une **analyse de la réponse politique et du cadre législatif** sur le travail des enfants dans les mines, ainsi que sur la prévention du phénomène de la traite des enfants dans ledit secteur ;
9. Faire la **cartographie des acteurs, des partenaires et les institutions** formelles et informelles travaillant dans les domaines liés au travail des enfants dans les EMAPE ;
10. Faire la cartographie des initiatives de développement liés à la chaîne de valeur de l’or issu de l’orpaillage ;
11. Cartographier la chaîne d’approvisionnement : Montrer comment l'or produit artisanalement est connecté aux chaînes de valeur mondiales. Examiner la chaîne d'approvisionnement complète, de la mine au consommateur. Identifier le trajet de l'or produit artisanalement, des mines aux raffineurs / fonderies et si possible au-delà.
12. Élaborer une note de stratégie d’intervention en vue l'élimination du travail des enfants et de la prévention de la traite des enfants dans les exploitations minières artisanales et à petite échelle, en considérant les spécificités de genre et d’âge des enfants.

L'étude ne fournira pas une estimation sur la prévalence du travail des enfants dans les EMAPE et éventuellement sur la proportion d’enfants victimes de traite. Toutefois, grâce à la combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives, elle fournira des preuves crédibles de l'existence réelle du travail des filles et des garçons dans les EMAPE légales et celles illicites ou victimes de traite au-delà des cas isolés, et donnera un premier aperçu de l'ampleur de ces phénomènes dans les zones ciblées par l'étude.

1. **Activités**

Les principales étapes de l’étude sont les suivantes :

* Revue documentaire
* Conception de la méthodologie
* Adaptation et pré test des instruments de collecte de données
* Recrutement et formation des enquêteurs
* Collecte des données auprès des groupes cibles
* Saisie et analyse des données
* Production d’un rapport d’étape et d’un rapport final
* Restitution des conclusions et recommandations

1. **Zone de l’étude**

Les Zone (s) géographique (s) de l'étude sont à identifier en collaboration avec les acteurs gouvernementaux. Les activités qui nécessitent une enquête de terrain se tiendront dans deux départements.

**Stratégie/Méthodologies de l’étude[[7]](#footnote-7)**

Cette étude comportera à la fois des enquêtes quantitatives et qualitatives pour fournir une analyse meilleure et plus complète, et concernera l’ensemble des enfants orpailleurs vivant sur les sites d’orpaillage traditionnels ou retrouvés dans les localités administratives et des régions de la zone de l’étude. Le volet quantitatif permettra surtout de déterminer l’ampleur du travail des enfants dans l’orpaillage et une méthodologie spécifique sera mise en place à cet effet. Le volet qualitative intègrera les résultats de l’analyse quantitative en permettant d’acquérir une compréhension approfondi des raisons et motivations ainsi des facteurs socio-économiques sous-jacentes le travail des enfants dans l’EMAPE.

Les zones d’enquête ou localités cibles seront identifiées en collaboration avec les acteurs gouvernementaux (Ministère en charge des Mines, Ministère de l’Emploi et de la protection sociale…), l’équipe des consultants, et les équipes du BIT et de l’UNICEF, sur la base des critères tenant compte, entre autres :

* de la présence effective d’enfants travailleurs, qu’ils soient issus d’un réseau de recrutement ou non ;
* de l’importance des sites d’orpaillage dans la zone et de la population des villages environnants ;
* du niveau de sécurité et de surveillance par les services administratifs ou municipaux ;
* de la vulnérabilité de leurs familles et des communautés de la zone.

**Analyse de la réponse** au travail des enfants dans les mines. L’analyse devra répondre aux questions suivantes

***Mesures pour l'industrie***

* Quelles mesures au niveau industriel/politique (par exemple, certification RSE, autres) se sont démontrées plus efficaces pour retirer/prévenir le travail et la traite des enfants dans les mines ? Pourquoi ? Que faut-il faire pour intégrer ces mesures dans des politiques plus larges ?
* Certaines pratiques (officielles ou officieuses) mises en place par l'industrie ont-elles un impact sur la réduction du travail des enfants (pratiques RSE, certifications sociales/travail, etc.) ou leur exploitation ?
* Dans quelle mesure les technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre (mécanisation et autres) ont-elles été adoptées dans les mines ?
  + Si cette technologie a été adoptée dans les mines, a-t-elle eu un impact significatif sur la demande de main-d'œuvre, en particulier pour les enfants ?
  + Ces changements dans la demande de main-d'œuvre ont-ils eu un impact significatif sur la fréquentation scolaire ?
* À la suite des actions directes et indirectes, les enfants se sont-ils tournés vers d'autres types de travail ?

***Mesures politiques***

* Cadre juridique: quel est le cadre juridique pour éliminer le travail et la traite des enfants? Existe-t-il des dispositions spécifiques pour le travail et la traite des enfants dans les mines?
* Application: Quels sont les mécanismes d'application et de contrôle existants pour garantir que les enfants ne travaillent pas ou ne soient pas exploités dans les mines? Quelle est l'efficacité de l'inspection du travail dans l'application de la loi sur le travail des enfants ?  
  Les inspecteurs du travail se rendent-ils dans ces régions ? Cible ? Routine ? A l'improviste ? Que font-ils s'ils trouvent des enfants ?
* Les agents d’application des lois (police, gendarmerie) initient-t-ils des missions inopinées ou programmées dans les sites d’exploitation minière en vue de s’assurer de l’inexistence d’un réseau d’approvisionnement d’enfants comme main d’œuvre ?
* Politiques et programmes d’éducation : quel est l'âge de la scolarité obligatoire ? L'éducation est-elle gratuite ? Des écoles sont-elles disponibles dans les zones ciblées ? Y a-t-il des interventions en matière d'éducation dans les zones ciblées (par exemple, programmes d'alimentation scolaire, etc.) ?
* Mesures de protection sociale : Quelle est la couverture des interventions de protection sociale dans les zones ciblées ? Existe-t-il des services sociaux auxquels ils peuvent s'adresser ? Quelle est l'efficacité de ces services pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, retirer les enfants du travail (notamment en faisant travailler en toute sécurité les enfants ayant dépassé l'âge minimum), les réintégrer dans l'éducation et remédier aux effets du travail des enfants?
* Existe-t-il des mécanismes permettant de garantir la disponibilité de données précises sur le travail des enfants (ou l'absence de données) ?

***Processus de recrutement des enfants***

* Les réseaux de trafic et de traite : Quels sont les arguments utilisés par les trafiquants pour inciter les familles au Burkina Faso ou au Mali à laisser partir les enfants ? Quels sont les termes de l’échange ? Quels sont les mécanismes de migration interne ? Quel est le statut de ses enfants ? Sont-ils entrés régulièrement dans le pays ?

**Cartographie** **de** **la chaîne d'approvisionnement de l’or**, en comprenant les acteurs, les partenaires et les institutions formelles et informelles du secteur des mines.

La cartographie devra au minimum :

* Établir les fonctions essentielles de la chaîne de valeur - de la production de la matière première à la commercialisation du produit final, en tenant compte des activités, processus et étapes qui s’opèrent tout au long de la chaîne;
* Établir les principales transactions dans la chaîne de valeur dans le cadre de leurs systèmes de marché. Ceci devra inclure une cartographie des fonctions d’appui (par exemple, gestion, gouvernance, accès au financement) ainsi que des règles et réglementations entourant la chaîne de valeur;
* Créer un répertoire et analyse des acteurs du marché: leur nature (par exemple, entreprise principale, petite entreprise, revendeurs informel, commerçants (locaux), transporteurs, exportateurs, acheteurs, fonderies et raffineurs, associations informelles, etc.), leurs forces, leurs faiblesses, niveau d'organisation, leurs incitations sur le système de marché ainsi que leurs contraintes d’exploitation. Cela devrait également inclure une analyse de la manière dont les acteurs se rapportent les uns aux autres ainsi que une analyse de leurs capacités techniques et financières, et leurs incitations potentielles au changement. L'information peut être résumée par une matrice mettant en évidence le niveau de capacités des différents acteurs et leurs incitations au changement. Le cabinet pourra faire appel à une matrix ‘Will-Skill Framework’ (voir Annex I);
* Analyser la manière dont la valeur est répartie entre les niveaux de production mais aussi, si possible, à l’intérieur des niveaux, c’est-à-dire par exemple entre les propriétaires et les travailleurs d’un niveau donné;
* Identifier où va l'or après l'affinage (vers l'Europe, l'Asie, les Amériques, ailleurs de l'Afrique?) ainsi que l'endroit où l'or (illégal) entre dans les chaînes d'approvisionnement licites et légales;
* Identifier des goulots d'étranglement et les contraintes pour arriver à l'or exploité et commercialisé de manière responsable, tels que le manque d'engagement et d'accès à un financement/investissement formalisé, des exigences de certification élevées et complexes sans bénéfices clairs pour les mineurs, conduisant à leur tour à des circuits commerciaux illicites/des pratiques de corruption/blanchiment d'argent. Identifier aussi les principales opportunités existantes (via une matrice d'analyse des goulots d'étranglement utilisant les moteurs du développement de la chaîne de valeur);
* Identifier des interactions entre la chaîne de valeur de l’or en Côte d’Ivoire, au Mali et au Burkina Faso en y incluant les dynamiques migratoires et du trafic humaine, les flux de matières premières (intrants) et les flux de produits finaux (or);
* Identifier les liens sur toute la chaîne d'approvisionnement où le travail des enfants existe, notamment en utilisant un cadre de vérifications nécessaires/UNGP, c'est-à-dire en examinant si et comment les différents niveaux de l'industrie cible sont liés par le biais de leurs relations commerciales au travail des enfants;
* Analyser les politiques d'entreprise existantes par rapport à ces pratiques, les processus de diligence raisonnable, les systèmes de remédiation ainsi que les mécanismes de réclamation étatiques ou non étatiques, et le rôle des syndicats;
* Identifier les opportunités pour créer des nouveaux emplois et améliorer les conditions de travail des emplois existants, éliminant ainsi le travail des enfants de la chaîne de valeur en développant des opportunités économiques alternatives pour les familles;
* Identifier les opportunités existantes pour le développement d'interventions spécifiques visant à prévenir, atténuer et remédier au travail des enfants à différents niveaux de la chaîne, et répondants aux besoins économiques et sociaux des familles, des travailleurs, des entreprises et des organisations orpailleurs.

**Collecte de données quantitatives**

L'étude utilisera des méthodes de collecte de données quantitative avec un échantillonnage raisonné. Des critères d'échantillonnage seront élaborés pour construire un échantillon aussi représentatif que possible de l'univers des zones minières, et du type d'unités de production (taille des mines).

Les critères d'échantillonnage et la taille de l'échantillon pour les différents groupes seront affinés pendant la phase de cadrage. Les instruments de collecte de données suivants seront élaborés :

***Enquêtes auprès des ménages***

1. *Questionnaire ménages/parents* : Administré au père/mère/tuteur/tutrice d'enfants qui travaillent dans les mines artisanales et couvrant au minimum les thématiques suivants :
   1. Caractéristiques démographiques de tous les membres du ménage (âge, sexe, composition du ménage etc);
   2. Conditions socio-économiques et migration des membres du ménage, y compris niveaux des revenus, accès ou pas à la protection sociale et accès au crédit, etc.
   3. Données relatives à l'éducation de tous les membres adultes du ménage (alphabétisation, plus haut niveau d'éducation atteint, formation professionnelle/qualifiée reçue, etc.)
   4. Situation d’emploi des membres adultes du ménage, avec un module spécifique pour le travail dans les mines artisanales, mais couvrant également toutes les activités : caractéristiques du travail dans les mines artisanales, type de contrat, type de tâche effectuée, horaires de travail, nombre de jours de travail par semaine, temps de trajet jusqu'au lieu de travail, salaire, autres avantages, harcèlement sur le lieu de travail, santé et sécurité au travail, y compris accident/blessure sur le lieu de travail, type de maladie courante, hygiène et installations sur le lieu de travail.
   5. Situation migratoire : lieu d'origine, raisons de la migration, schéma migratoire tout au long de l'année, durée, perspectives de retour, remboursement d’une dette
   6. Biens possédés (bétail, maison, réfrigérateur, télévision, etc.)
   7. Division du travail et prise de décision au sein des ménages
   8. Perception sur l'éducation des enfants et le travail des enfants
   9. Accès aux organisations d’orpailleurs et organisations syndicales. Perception sur les avantages ainsi que sur obstacles d’une représentation collective dans le secteur.
2. *Questionnaire enfant* : administré aux enfants âgés de 5 à 17 ans assisté par un adulte et couvrant au minimum les thématiques suivants :
   1. Activités actuelles : un module sur l’orpaillage ; un module sur les autres activités des enfants
   2. Activités antérieures de l'enfant et de ses frères et sœurs (couvrant les 12 derniers mois)
   3. Risques et dangers liés au travail (module sur les activités dangereuses, les maladies et blessures actuelles et passées)
   4. Module d'éducation : alphabétisation, fréquentation scolaire, inscription, niveau d'études, motif d'abandon, accès ou pas à des programmes d’apprentissage ou autres formations professionnelle dans leurs régions
   5. Mode de recrutement (contrainte, enlèvement, décision parentale, etc.) et de rémunération (direct ou indirect)
   6. Aspiration des enfants entre 15 et 17 ans dans le secteur, perspectives de continuation dans le secteur ou d’autres activités

***Enquêtes sur le lieu de travail/le établissements employeurs*** pour collecter des informations les employeurs, leurs comportements, attitudes et motivations au regard du travail des enfants et comment les enfants sont traités comparativement aux adultes. Des personnes ressources au sein des communautés locales qui pourraient faciliter l’accès aux données seront identifiés et les questionnaires établissements comprendront :

1. *Questionnaire pour les intermédiaires embauchant des travailleurs :* administré aux individus qui embauche des travailleurs pour les mines artisanales.

3*.*1 Implication des parents dans l’embauche des enfants

3.2 Existence de commission sur les embauches des enfants

1. *Questionnaire destiné aux employeurs/propriétaires des mines* : administrés aux propriétaires des mines qui embauchent des enfants.
   1. Informations sur l'entreprise : production totale, acheteurs, statut de propriété de la mine, sources d'approvisionnement en intrant
   2. Main d'œuvre: composition de la main-d'œuvre, travailleurs permanents et temporaires, demande de travailleurs temporaires, formes de recrutement des travailleurs, conditions de travail (heures de travail, heures supplémentaires, etc.)
   3. Travail des enfants (proportion des enfants parmi l'ensemble des travailleurs, tâche effectuée par les enfants, heures de travail, type et mode de paiement, condition de travail des enfants, etc.
   4. Salaire des enfants : (Montant) et destinataire
   5. Les installations existantes pour les adultes, les enfants travailleurs et les familles sur le site d’orpaillage, telles que le lieu de couchage, la nourriture, les vacances, le repos, les soins médicaux, les primes, etc.
   6. Pratiques de gestion et commerciales incitant les employeurs ou propriétaires de mines à faire recours au travail des enfants.

**Collecte de données qualitatives**

Les données qualitatives fourniront des informations approfondies sur les caractéristiques du travail effectué par les enfants dans les exploitations minières artisanales, les facteurs socio-économiques et culturels qui sous-tendent le travail ou la traite des enfants, la dynamique de l'industrie minière et son influence sur le travail des enfants, la perception des enfants travailleurs et la perception que la communauté/les familles/les employeurs ont du travail des enfants ainsi que les caractéristiques et l'efficacité de la réponse institutionnelle en matière de prévention et d'élimination du travail des enfants. La collecte des données qualitatives inclura aussi une analyse sur les liens entre les petits sites d’exploitation minière artisanale et les sites d’exploitation minière formelle et mieux constitués. Elle regardera identifiera les principaux marchés et acheteurs internationaux de minéraux en provenance de la Côte d’Ivoire en général et en particulier des régions ciblées. Elle prendra aussi en compte l’existence et contenu d’éventuelles réglementations sociales internationales pertinentes et des programmes de responsabilité sociale et de devoir de vigilance, y compris systèmes de certification et audits sociaux, dans le secteur minier en Côte d’Ivoire notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

Les outils suivants seront utilisés :

*5.0 Groupes de discussion* : Pour une discussion approfondie sur des sujets spécifiques pertinents pour chaque groupe cible :

* 1. Enfants travailleurs (filles, garçons, en dessous et au-dessus de l'âge minimum, autre catégorie pertinente : c'est-à-dire les travailleurs autochtone/migrants)
  2. Parents
  3. Employeurs et intermédiaires
  4. Les leaders de la communauté
  5. Enseignants et autres personnels éducatifs, personnel de santé et travailleurs sociaux
  6. Inspection du travail
  7. Personnel des ONG travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance

1. *Entretiens avec des informateurs clés* : Pour une discussion approfondie avec les acteurs clés du secteur des mines
   1. Représentants des agences du gouvernement chargé de la protection des enfants, de l'emploi et du développement minier au niveau central et local
   2. Les collectivités locales des zones productrices d’or et des zones d'origine des travailleurs migrants.
   3. Employeurs/propriétaires fonciers
   4. Représentants de l'industrie des mines, représentants des organisations nationales d'employeurs
   5. Les transformateurs d’or et les commerçants
   6. Associations des orpailleurs (coopératives, associations de petites et moyennes exploitations minières, etc.)
   7. Syndicats des travailleurs dans l’orpaillage, syndicats nationaux des travailleurs etc.
   8. Les partenaires techniques
   9. ONG nationales et internationales ayant des projets sur les questions liées au travail des enfants.

Dans son approche méthodologique, il est attendu qu’une analyse de l’accès à l’éducation des enfants, accès des parents aux services socio-économique de base, protection sociale et la pauvreté des ménages des villages des sites d’orpaillage soit faite en comparaison aux villages avoisinants. Les entretiens avec les informateurs clés viseront à analyser des informations concernant la formalisation du secteur minier, l’organisation des employeurs et des travailleurs dans les sites traditionnels et la situation en matière de dialogue social dans le secteur.

L’étude s’effectuera principalement dans les lieux d’habitation et de travail des enfants et de leurs familles cibles. Elle portera sur un dénombrement statistique des enfants économiquement actifs (et fournira également des informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités de nature économique et non économique ainsi que sur leurs caractéristiques démographiques et socio‐économiques, sur leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité (en mettant l’accent sur le type, la fréquence et la gravité des lésions/maladies) et sur les raisons favorisant le travail des enfants.

Les questionnaires devant être utilisés par les enquêteurs respecteront un système de codification approprié et compatible avec une base de données informatisée simple. Ils seront élaborés par les consultants et validés par le BIT avant leur utilisation sur le terrain.

De plus, dans leur démarche méthodologique, les consultants devront prendre en compte les études antérieures sur le travail des enfants dans les mines. En particulier, la liste des travaux dangereux dans les mines et carrière énuméré dans le rapport du BIT intitulé «[**Enfants dans les travaux dangereux. Ce que nous savons Ce que nous devons faire**](http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=17035)» (tableau 5.5) ainsi que dans la législation nationale devrait servir de guide aux consultants dans l’élaboration des outils de recherche. L’élaboration de la grille d’observation devra être basée sur les directives contenue dans le [**Manuel sur la Méthodologie d'Évaluation Rapide du Travail des Enfants**](http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=1819) du BIT (confère chapitre 9). Les consultants indiqueront dans leur proposition dans quelle mesure ils prendront en compte les documents ci-dessus cités.

1. **Considérations éthiques**

Les activités de recherche sur les enfants astreints aux pires formes du travail des enfants posent parfois des problèmes éthiques notamment sur la façon d’associer les enfants à la recherche et les attitudes des chercheurs sur le terrain et même lors de la publication des résultats[[8]](#footnote-8). Les consultants devront indiquer dans leur proposition dans quelle mesure ils prendront en compte les considérations d’ordre éthique dans le cadre de cette étude.

1. **Groupes cibles**

L’étude portera sur les groupes cibles suivants :

* les enfants orpailleurs âgés de 5 à 17 ans
* les parents orpailleurs des enfants travailleurs
* les employeurs des enfants orpailleurs
* les communautés cibles des sites d’orpaillage
* les comités de gestion des sites d’orpaillage
* les organisations (syndicats ou coopératives) orpailleurs
* les partenaires nationaux, notamment le Gouvernement, y compris le Ministère du Travail, le Ministère en charge des Mines, le Ministère de la Planification, le Ministère de l’éducation, les partenaires internationaux, publics ou privés impliqués, y compris Industriels et autres partenaires sociaux, impliqués dans la lutte contre le travail des enfants dans les zones d’orpaillage du Côte d’Ivoire

1. **Cabinet/Bureau d’étude**

L’évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d’étude ayant une bonne réputation et démontrant de l’expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet/ bureau d’étude soumettra la composition de son équipe et désignera le chef d’équipe. L’équipe d’évaluation sera composée de trois personnes. Il est souhaitable de tenir compte de la composante genre dans la constitution de l’équipe. Les consultants justifieront, individuellement et/ou en équipe, des qualifications suivantes :

* Un diplôme postuniversitaire en sciences sociales, statistique, économie ou mine ;
* une expertise sur la lutte contre le travail des enfants ;
* une bonne connaissance du secteur des mines artisanales ;
* Expérience dans l'analyse de la chaîne de valeur et le développement de systèmes de marché ;
* compétences en matière de formation et de communication ;
* aptitudes en matière de travail en équipe ;
* qualités prouvées en coordination d’une équipe multidisciplinaire (pour le chef d’équipe) ;
* grande expérience dans l’analyse des situations sociales et une expérience d’enquête de terrain ;
* maîtrise des langues locales des zones visées par l’enquête ;
* bonne connaissance du secteur privé et particulièrement du milieu des organisations d’employeurs ;
* maîtrise parfaite la langue française et de très bonnes capacités de rédaction dans cette langue.

1. **Durée**

L'évaluation rapide du travail des enfants dans l’exploitation minière traditionnelle et à petite échelle en Côte d’Ivoire prendra \_\_\_60\_\_\_ jours ouvrables étalé sur une période de 04 mois. Le calendrier estimatif est présenté ainsi que suit :

| Tâches | Responsable | Période/nombres de jours |
| --- | --- | --- |
| Publication des termes de références | BIT | 06 Juillet – 31 Juillet |
| Évaluation des offres | BIT | 01 Aout - 09 Août |
| Validation des résultats du recrutement | BIT | 10 Août – 16 Août |
| Établissement du contrat avec le cabinet retenu | BIT | 17 Août - 31 Août |
| Élaboration du rapport de démarrage y compris les outils de collecte des données | Cabinet | 08 jours ouvrables (à partir du 01 Septembre) |
| Validation du rapport de démarrage et des outils de collecte des données | BIT | 10 jours |
| Collecte de données | Cabinet | 20 jours ouvrables |
| Élaboration de la version provisoire de la cartographie | Cabinet | 10 jours ouvrables |
| Circulation du rapport provisoire et recueil des commentaires | BIT | 10 jours |
| Prise en compte des commentaires | Cabinet | 2 jours ouvrables |
| Élaboration du rapport provisoire d’évaluation rapide | Cabinet | 10 jours ouvrables |
| Circulation du rapport provisoire et recueil des commentaires | BIT | 10 jours |
| Prise en compte des commentaires | Cabinet | 2 jours ouvrables |
| Élaboration de la note de stratégie d’intervention | Cabinet | 5 jours Ouvrables |
| Circulation du rapport et recueil des commentaires | BIT | 01-19 Septembre 2021 |
| Prise en compte des commentaires | Cabinet | 2 jours ouvrables |
| Atelier de validation des rapports provisoires (Cartographie, rapport d’évaluation et Note de stratégie d’intervention) | BIT | 1 jour ouvrable |
| Finalisation des rapports | Cabinet | 2 Jours ouvrables |
| Transmission des rapports finaux | Cabinet | 1 jour (plus tard 30 Octobre 2021) |

1. **Principaux livrables**

Le cabinet soumettra :

1. **Un rapport de démarrage** comprenant une revue documentaire basée sur les rapports et études pertinente sur le travail des enfants dans les mines. Le rapport présentera de façon explicite la liste des documents consultés ; l’approche et la méthodologie de l’évaluation, y compris le plan d’échantillonnage; le processus de collecte et d’analyse des données et le plan de travail de l’équipe d’évaluation.
2. **Une cartographie** de la chaîne d'approvisionnement de l’or, en comprenant les fonctions essentielles de la chaîne de valeur, les acteurs, les partenaires et les institutions formelles et informelles du secteur des mines.
3. **Un rapport provisoire et un rapport final** de l’étude sera soumis par le cabinet. Le rapport final comprendra 40 pages au maximum, à l’exception des annexes. Il sera ainsi découpé :

* Résumé exécutif ;
* Introduction : elle présentera le contexte de l’étude et les termes de référence notamment les objectifs et résultats attendus, informations statistiques antérieures sur le travail des enfants dans le secteur minier, structure du rapport ;
* Contexte national du secteur minier
  + Aspect économique (Poids économique du secteur de l’orpaillage traditionnel dans l'économie locale ; données ventilées sur l’emploi ; Type de minerais d’or produit ; Nature des acheteurs : privés, publics, coopératives, particuliers, négociants en matières premières)
  + Caractéristique des systèmes de production : Nature des producteurs (petits exploitants, gros producteurs mécanisés) ; propriété (coopérative, privée, publique, mixte) et nombre et poids des producteurs, taille des sites d’orpaillage et méthodes de production (manuelle, mécanisée, mixte), systèmes de production existants, productivité (rendement) ; certification des sites d’orpaillage,
  + Pauvreté et inégalité dans les zones de production d’or : Tendances du revenu par habitant ; tendances des taux de pauvreté des ménages selon la répartition rurale / urbaine, région, ménage orpailleur/non orpailleur (proportion de ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté) ;
  + Politique de protection sociale : accès des enfants et des ménages aux politiques de protection sociales
* Méthodologie de l’étude : elle fournira des informations, entre autres, sur l’échantillonnage, les méthodes d’enquêtes utilisées, les problèmes rencontrés, les solutions mises en œuvre, les leçons apprises ;
* Résultats : données de base résultant de l’étude, résultats de l’enquête qualitative/quantitative et analyse des résultats. La section des résultats devrait aborder au minimum les points suivants
  + Analyse de l’existence et la nature du phénomène de travail et de la traite des enfants dans l’orpaillage, avec attention au genre ;
  + Analyses descriptives du travail des enfants (dénombrement statistique des enfants économiquement actifs ; informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités de nature économique et non économique ainsi que sur leurs caractéristiques démographiques et socio‐économiques ;
  + Informations sur les modes de recrutement et de rémunération des enfants, des conditions de travail des enfants, la sécurité au travail et la nature des dangers/risques auxquels les enfants mineurs sont exposés ainsi que les répercussions de cette situation sur leurs conditions de vie et de développement (leur santé, éducation ; le niveau économique de leurs familles).
  + Analyse de l’accès à l’éducation des enfants, accès des parents aux services socio-économique de base, protection sociale et la pauvreté des ménages des villages des sites d’orpaillage en comparaison aux villages avoisinants.
  + Perception des enfants travailleurs, de leurs familles et des communautés sur le travail des enfants ;
  + Identification des employeurs, leurs comportements, attitudes et motivations ;
  + Analyse des causes profondes (facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, l’accès à l’éducation de qualité, informalité, gouvernance etc.) du travail des enfants dans les mines ainsi que les facteurs (au niveau ménage, communautaire) qui protègent les enfants du travail dans les mines ;
  + Analyse du profil socio-économique des familles touchées par le travail des enfants dans l’orpaillage isolé par membre, comprenant leur âge, leur parcours éducatif, les contraintes d'accès à l'éducation, leurs capacités, leurs compétences, leur expérience professionnelle, leur statut juridique, leurs activités génératrices de revenus actuelles ainsi que leurs principaux défis et contraintes pour accéder à une activité génératrice de revenus
  + **Analyse de la réponse nationale** au travail et à la traite des enfants dans les mines
* Recommandations et conclusion ;
* Annexes.

1. **Note de stratégie d’intervention en faveur des enfants orpailleurs ou victimes de traite.** La note de stratégie d’intervention devra prendre en compte au minimum :
   1. L’identification des moyens d'accroître l'effet de levier permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de remédier au travail ou à la traite des enfants au niveau des exploitations minières artisanales, que ce soit par le biais d'efforts déployés au niveau de l'industrie des mines et de l'amélioration des pratiques commerciales, du dialogue social et de l'amélioration des relations de travail, ou de l'engagement avec le gouvernement et autres.
   2. Évaluation des possibilités de renforcement des capacités institutionnelles des partenaires d’exécution éventuels, notamment les ministères, les organisations d’employeurs et de travailleurs, les prestataires de services du secteur privé, les services financiers, les écoles professionnelles régionales et locales et les centres de formation, ainsi que les organisations locales pouvant et souhaitant contribuer à la réalisation des objectifs du projet, tout en prenant dûment en compte la capacité des partenaires en termes de réalisation des résultats (évaluation des compétences).

Un atelier national de restitution et de validation des résultats sera organisé par le BIT à Abidjan en collaboration avec les Ministères en charge du Travail et des autres ministères concernés (Sécurité, Défense, Éducation de Base, Mines, Action Sociale, notamment). Le cabinet soumettra une présentation PowerPoint présentant la méthodologie de l’évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations issues du rapport final. Le cabinet prendra part aux travaux de l’atelier en qualité de personnes-ressources et facilitateurs.

1. **Calendrier de l’étude et plan de travail**

L’étude sera réalisée entre **Juillet 2021 et Octobre 2021**, un plan de travail détaillé indiquant toutes les activités envisagées sera soumis au BIT une semaine après la signature du contrat par le cabinet. Les rapports provisoires seront soumis selon le calendrier présenté dans la section 10 et feront l’objet d’une validation au cours d’un atelier en septembre 2021. Les derniers provisoires prendront en compte les observations de l’atelier de validation.

1. **Présentation de l’offre technique et financière du bureau d’études**

L’offre technique doit comprendre, sans y être nécessairement limitée :

* une note de compréhension des présents termes de référence ;
* une note méthodologique détaillée pour la réalisation de l’étude ;
* un chronogramme détaillé de l’étude ;
* une lettre d’engagement du cabinet/ bureau d’études pour la conduite de la présente étude ;
* une présentation du cabinet/ bureau d’études faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles.

L’offre financière doit comprendre :

* le budget détaillé de l’étude.

**Évaluation des offres**

**NB : Pour la sélection, l’ensemble des dossiers seront soumis à une analyse technique et financière avec 70% pour l’offre technique et 30% pour l’offre financière.**

**Seuls les soumissionnaires ayant obtenus 70 points, soit 70% des points à l’évaluation des offres techniques seront considérés pour l’évaluation financière**

**Critères d’évaluation de l’offre technique**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation de l’offre technique | [A] Maximum de points | [B] Points obtenus par le soumissionnaire | [C] Pondération (%) | [B] x [C] = [D] Total des points |
| Approche technique et méthodologique et compréhension des termes de références | 100 |  | 30% |  |
| Expérience spécifique et expertise pertinente du cabinet en lien avec la mission | 100 |  | 20% |  |
| Expérience spécifique de l’équipe d’évaluation et expertise pertinente en lien avec la mission | 100 |  | 40% |  |
| Pertinence du plan de mise en œuvre et de gestion de la mission | 100 |  | 10% |  |
| Total | 400 |  | 100% |  |

1. **Modalités de paiement**

Les paiements seront effectués dans en franc CFA avec le mode de paiement suivant :

1. Première tranche : Trente pour cent (30%) seront virés sur le compte bancaire du cabinet après validation du rapport de démarrage incluant les outils de collecte ;
2. Deuxième tranche : Quarante pour cent (40%) seront virés sur le compte bancaire du cabinet après soumission du rapport provisoire de l’évaluation.
3. Dernière tranche : Trente pour cent (30%) seront virés sur le compte bancaire du cabinet après soumission des ensembles de données / enregistrements et du rapport final à la satisfaction du BIT.

**Annexe I: ‘Will-Skill’ Framework**

Figure 1: The ‘Will-Skill’ Framework



Source: Springfield Centre 2014, p. 24

**High will, low skill scenario**: Support should strengthen the partner’s capacity. Specific interventions could be training, advice or mentoring.

**Low will, high skill scenario**: Support should focus on convincing the partner about the benefits of the change or reducing perceptions of risk associated with the change. Specific interventions could be undertaking joint research to build understanding and evidence or sharing the costs of a pilot in order to reduce risks to the partner and build confidence in the innovation.

**Low will, low skill scenario**: If potential partners lack both incentives and capacity then ideally the project would not work with them. However, in some market systems they may be the only option. In this case, interventions should aim to provide intensive support which increases both capacity and incentives, while accepting the risks involved.

**High will, high skill scenario**: if potential partners have both the incentives and capacity to change, we must ask why they are not doing it already? It may be the case that factors outside the partner’s control - such as the regulatory environment - are responsible. In this case, it will be important to identify the factors which are responsible and respond accordingly.

**Annexe II : Définition de Travail des Enfants**

Le terme **«travail des enfants»** est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. IL s'agit d'un travail qui:

* est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et/ou
* interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école ; les oblige à quitter l'école prématurément ; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd.

Les **«pires formes de travail des enfants»** concernent les enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves, et/ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes agglomérations, souvent dès leur plus jeune âge. Le fait que des formes spécifiques de «travail» puissent ou non être appelées «travail des enfants» dépend de l’âge de l’enfant, de la nature du travail effectué, du nombre d’heures de travail effectué, des conditions dans lesquelles il est effectué et des objectifs poursuivis par chaque pays. La réponse varie d'un pays à l'autre, ainsi que d'un secteur à l'autre.

**Instruments pertinents de l’OIT**

* **Convention (n° 138) sur l’âge minimum, 1973**   
  Cette convention fondamentale fixe à 15 ans (13 ans pour les travaux légers) l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail et à 18 ans (16 ans dans certaines conditions strictement définies) l'âge minimum pour les travaux dangereux. Elle prévoit la possibilité de fixer, dans un premier temps, l'âge minimum à 14 ans (12 ans pour des travaux légers) dans les cas où l'économie et les institutions scolaires du pays ne sont pas suffisamment développées.
* [**Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999**](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C182)    
  Selon cette convention fondamentale, le terme "enfant" s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Les États qui l'ont ratifiée doivent éliminer les pires formes de travail des enfants, notamment toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; la prostitution et la pornographie faisant intervenir des enfants; l'utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants; et les travaux qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. La convention demande aux États qui l'ont ratifiée de prévoir l'aide directe nécessaire et appropriée pour soustraire les enfants aux pires formes de travail et garantir leur réadaptation et leur intégration sociale. Ces États doivent également assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour les enfants qui auront été soustraits aux pires formes de travail.

1. Groupement Professionnel des Miniers de Côte d’Ivoire (GPMCI, 2019). [↑](#footnote-ref-1)
2. GPMCI, Contribution of Mining Sector to Ivorian Economy, 2019. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le *Code Minier 2014* (RCI, Loi N° 2014-138 du 24 Mars 2014 portant Code Minier) définit l’**exploitation industrielle** commel'exploitation minière dont les activités consistent à extraire et concentrer les substances minérales et à en récupérer les produits marchands par des méthodes et procédés modernes et fortement mécanisés; pendant que l’**exploitation artisanale** est défini comme l'exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Normalement l’exploitation artisanale utilise une technologie à forte intensité de main-d'œuvre et à faible intensité de capital. [↑](#footnote-ref-3)
4. Hilson, Gavin and Maconachie, R (2017) *Formalizing Artisanal and Small-Scale Mining: Insights, Contestations and Clarifications* Area, 49 (4). pp. 443-451. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ministère de l’Industrie et des Mines, [www.industrie.gouv.ci](http://www.industrie.gouv.ci) [↑](#footnote-ref-5)
6. Denis Goh, *L'exploitation Artisanale De L'or En Côte D'ivoire: La Persistance D'une Activite Illegale* , en European Scientific Journal January 2016 edition vol.12, No.3 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les méthodologies suggérées dans les présents termes de références, sont celles utilisées par le BIT dans plusieurs contexte pour ce type d’étude. Toutefois, vu le caractère particulier du secteur de l’exploitation d’or traditionnelle et à petite échelle, les consultants sont invités à proposer des approches plus adaptées au contexte local. [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir par exemple ILO/IPEC. Edmonds, C. *Ethical considerations when conducting research on children in worst forms of child labour in Nepal.* Geneva, October 2003. <https://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_1341/lang--en/index.htm> [↑](#footnote-ref-8)